

## Procès verbal de la séance du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

**Etaient Présents** : Mesdames, MICHON B, MOUROT E, RIBOULOT MC, JIMENEZ ORTIZ C et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, ESTANQUEIRO B, GUICHARD E, et VANHAELEWYN E, VERNEAU R, FEDERSPIEL D, REGNAULD G,

**Absents excusés** : Madame REBMANN V, SCELLIER P

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire.

Le Maire et les Conseillers Municipaux font le bilan des inondations et des travaux de nettoyage. Des bennes pour le ramassage des détritux ont été mises en place avec remplacement régulier. La croix Rouge, des employés des communes environnantes et beaucoup de bénévoles se sont relayés pour aider les habitants à déblayer les habitations envahies par les eaux et la boue.

### MEME SEANCE

#### DEMANDE DE SUBVENTIONS

- **CDDL FENETRES GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE**

Le Maire présente le projet de remplacement des fenêtres du groupe scolaire élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de remplacement des fenêtres du groupe scolaire élémentaire  
**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du CDDL  
**S'ENGAGE** à financer la part non couverte par les subventions

- **D.G.E. DEFIBRILLATEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**SOLLICITE** de l'Etat pour l'achat d'un défibrillateur une subvention au titre de la Dotation globale d'équipement entre 30 % et 55 % du montant HT des travaux.

**S'ENGAGE** à prendre en charge le montant non subventionné

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé

- **D.G.E. LOGICIEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**SOLLICITE** de l'Etat pour l'achat d'un logiciel pour le secrétariat une subvention au titre de la Dotation globale d'équipement entre 30 % et 55 % du montant HT des travaux.

**S'ENGAGE** à prendre en charge le montant non subventionné

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé

## **MEME SEANCE**

### **CHOIX DE L'EPICERIE**

Le Maire rappelle la demande de plusieurs enseignes pour s'installer dans le bâtiment communal.

Il s'agit de :

- PROXI
- CASINO
- IQBAL Zahoor

Après avoir étudié les propositions et un échange de vue, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** par 10 voix pour et 3 voix non décision à ce jour, d'attribuer le commerce à Monsieur IQBAL Zahoor. La décision lui sera communiquée ultérieurement.

## **MEME SEANCE**

### **AVENANT CONTRAT VERITAS**

Etant donné que les travaux ont pris beaucoup de retard, le Bureau Véritas propose un avenant au contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**REFUSE** de signer l'avenant, la commune n'étant pas responsable du retard

**DECIDE** de demander au mandataire la prise en charge de l'avenant.

## **MEME SEANCE**

Suite aux 35 ans du jumelage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à

Le Club de la P'tite Maison de	62.00 €
La Fanfare	735.00 €

Suite au concours de pêche, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association de Pêche de 70 €

Les crédits nécessaires seront pris sur le compte 6574.

## **MEME SEANCE**

Le Maire fait part des informations suivantes

- Cotisations FDS 2009 de 9 940 €
- La Poste a répondu aux questions posées concernant la poste communale, un complément d'informations sera demandé

- Association Paysage du Champagne propose l'adhésion de la commune pour le classement du vignoble champenois au patrimoine de l'UNESCO. La cotisation est de 50 centimes. Le conseil municipal ne prend pas de décision et reverra le problème.
- Gaz de France signale une baisse de 11 % à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2009
- Monsieur LEFRANC Eric demande la location de l'ancien bâtiment des pompiers. Le Conseil Municipal ne peut pas répondre pour l'instant, le bâtiment est toujours propriété du Centre Départemental d'Incendie de Secours de Laon.
- L'adjointe Présidente du Syndicat du collège donne lecture d'une demande de motion concernant le refus de la Dotation Horaire Globale (DHG) du Collège de Charly sur marne. Le conseil Municipal ne souhaite pas signer cette motion.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur SINIGAGLIA William de scolariser son enfant à l'école de Chézy, le premier enfant du couple est déjà scolarisé à Chézy.
- Le Conseil Municipal donne son accord d'ouverture des locaux communaux pour la mise en place du dispositif des stages de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires en juillet et en août
- La kermesse a lieu comme prévu le samedi 20 juin 2009. L'école maternelle a fait parvenir une invitation pour l'exposition des travaux des enfants le vendredi 26 juin
- La nouvelle proposition de blason apporte des observations :
  - La couleur de la crosse
  - Le motif de la crosse
  - La couleur jaune indiquant la commune
- Concernant les devis pour la fabrication d'un dessus du puits Rue du Jeu d'arc, le Maire fait part des deux devis dont un n'est pas assez détaillé. Un complément d'information sera demandé
- Remerciements de la communauté de communes du canton de Charly pour le jeu découverte de nos villages
- ERDF propose le paiement des factures tous les 2 mois au lieu de 4 mois
- Le conseil municipal souhaite changer la photo sur l'agenda distribué par la communauté de communes du canton de Charly
- Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande de stationnement d'un camion pizzeria une fois par semaine.

Le Maire donne la parole à Monsieur Rodolphe CHOLLET chargé d'établir un projet d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc. Des observations ont été émises par les conseillers municipaux, Monsieur CHOLLET présentera un nouveau projet début septembre en tenant comptes des observations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.